

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – MOTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DESC	Date	9 février 2024
Numéro	24.116	Heure	12h51

Auteur-e(-s) : Groupe Vert'Libéral-Le Centre

Lié à (facultatif) :

ad ...

Titre : Pour une introduction du bulletin unique dans le canton de Neuchâtel

Contenu :

La présente motion demande au Conseil d'État de proposer une modification de la loi sur les droits politiques (LDP) visant à introduire le bulletin unique – par exemple selon le modèle vaudois – pour les élections ayant lieu selon le système du scrutin majoritaire à deux tours. Cette motion pourrait aussi s'appliquer dans le cas d'élections selon le système majoritaire à un tour.

Développement (obligatoire) :

La récente révision de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) du canton de Vaud a été mise en application pour la première fois lors des dernières élections fédérales. Elle fait notamment figurer l'introduction du bulletin unique officiel (art. 90 et 98 LEPD). Les Autorités de notre voisin tirent un bilan très positif de cette nouveauté : temps considérable gagné lors du dépouillement, facilité et perception intuitive du nouveau système, réduction du stress pour le personnel communal... La conséquence heureuse de ce gain de temps est notamment un traitement plus rapide des résultats du scrutin de l'élection au Conseil national, suivant le retour d'expérience des élections fédérales 2023. Par ailleurs, une réduction drastique du nombre de bulletins nuls a été constatée (1,4% en 2019 contre 0,45% en 2023*) : une victoire pour l'exercice de la démocratie. Ce système existe et donne toute satisfaction également dans le canton de Genève, par exemple.

Autre avantage direct de la nouvelle manière de voter : une réduction conséquente du volume d'imprimés et une plus grande rapidité dans l'envoi du matériel pour le deuxième tour, réduisant ainsi l'impact environnemental et financier de l'élection, sans compromettre l'intégrité démocratique du processus. Du côté de l'électrice ou de l'électeur : une vue d'ensemble des candidat-e-s, assimilable en un clin d'œil. En bref, une solution pour accroître l'efficacité du dépouillement, peut-être la participation, et qui pourrait à l'avenir éviter des situations contrariantes et malheureusement récurrentes vécues dans le canton de Neuchâtel lors de dépouillements électoraux.

Cette motion est assortie de la clause d'urgence en vue d'une application pour les élections cantonales de 2025.

* <https://gazette.vd.ch/2023/327/le-passage-au-bulletin-unique-une-vraie-reussite>

Demande d'urgence : OUI

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Maxime Auchlin

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Brigitte Leitenberg	Sarah Pearson Perret	Michelle Grämiger
Jennifer Hirter	Aël Kistler	Blaise Fivaz
Mireille Tissot-Daguette	Pierre-Yves Jeannin	Nathalie Schallenberger
Magali Brêchet	Sébastien Marti	Laurent Suter
Caroline Plachta	Manon Freitag	